



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Quatrième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire
sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier

Bangkok, 22-23 mars 2018

**Rapport de la quatrième réunion du Groupe directeur
intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du
commerce transfrontière sans papier****I. Questions appelant une décision de la Commission ou
portées à son attention****A. Facilitation de la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation
du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique**

1. Le Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier note les progrès accomplis par les États membres concernant l'adhésion à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique ou sa ratification et prie le secrétariat de fournir une assistance technique et un renforcement des capacités aux États membres qui sollicitent cet appui, dans la mesure des ressources disponibles.

**B. Élaboration d'un projet de feuille de route pour l'application des
dispositions de fond de l'Accord-cadre sur la facilitation du
commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique**

2. Le Groupe directeur note les progrès accomplis par les groupes de travail juridique et technique, et les prie de poursuivre les travaux visant à améliorer le projet de feuille de route pour l'application des dispositions de fond de l'Accord-cadre ainsi que les documents d'appui, aux fins d'examen plus approfondi à la cinquième réunion du Groupe directeur.

**C. Fonctionnement du Groupe directeur intergouvernemental
intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans
papier**

3. Le Groupe directeur décide de poursuivre ses activités jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre, en s'attachant à améliorer le projet de feuille de route et ses documents d'appui.

II. Compte rendu des travaux

A. Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique

(Point 2 de l'ordre du jour)

4. La réunion était saisie du rapport sur les progrès accomplis concernant la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/PTA/IISG/2018/1). Le Chef de la Section des politiques commerciales et de la facilitation du commerce a présenté le document. Le Président a invité les représentants des délégations participant à la réunion à faire rapport sur l'état d'avancement de leur pays quant à l'adhésion à l'Accord-cadre ou à sa ratification.

5. Les représentants des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ci-après ont fait des déclarations : Arménie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; France ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Kirghizistan ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Népal ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Pays-Bas ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Samoa ; Sri Lanka ; Thaïlande ; et Viet Nam.

6. L'Arménie a informé la réunion que l'Accord-cadre était en cours de ratification et était actuellement soumis au Ministère des affaires étrangères. Le processus d'harmonisation des lois existantes avec l'Accord-cadre était en cours. Les modifications récemment apportées à la législation avaient ralenti le processus de ratification.

7. L'Azerbaïdjan a informé la réunion que la loi portant adhésion à l'Accord-cadre avait été signée par le Président azerbaïdjanais le 1^{er} décembre 2017, au terme de l'examen juridique entrepris à l'échelon interne, et que le pays avait déposé l'instrument d'adhésion auprès des Nations Unies par les voies diplomatiques en mars 2018.

8. Le Bangladesh a informé la réunion qu'il avait signé l'Accord-cadre en août 2017. Des consultations auprès des parties prenantes étaient actuellement engagées qui aboutiraient à l'établissement d'un comité au sein du Ministère du commerce en vue de mener à terme le processus de ratification. Le Bangladesh a sollicité une assistance technique du secrétariat pour mener à bien les consultations auprès des parties prenantes.

9. Le Bhoutan a fait savoir qu'il avait engagé des consultations auprès des parties prenantes avec l'appui du secrétariat en septembre 2017 et qu'il avait soumis au Gouvernement l'Accord-cadre, ainsi qu'un rapport analytique prenant en compte l'intérêt national, lesquels avaient été transmis au Bureau du Procureur général pour examen juridique. Une fois cet examen juridique achevé par le Bureau du Procureur général, les documents en question seraient soumis au Gouvernement.

10. Le Cambodge a informé la réunion que, depuis qu'il avait signé l'Accord-cadre en août 2017, il avait engagé des consultations auprès d'organismes pertinents concernant sa ratification. À l'issue d'autres consultations, qui prendraient un certain temps, il proposerait cette ratification au Parlement.

11. La Chine a informé la réunion qu'après avoir signé l'Accord-cadre en août 2017, elle avait immédiatement lancé le processus national de ratification et que celui-ci avait bien progressé : les consultations avec les ministères d'exécution et autres procédures avaient été menées à bien, conformément à la réglementation nationale en vigueur. Elle avait accueilli en mai 2017 un atelier de renforcement des capacités auquel avaient participé 20 représentants de sept États membres pour promouvoir l'Accord-cadre et le commerce sans papier, et prévoyait d'organiser un autre événement en 2018. Elle a également informé la réunion de son initiative portant sur la quarantaine et l'inspection, en rapport avec le commerce transfrontière sans papier.

12. La France a informé la réunion que, tout en souhaitant adhérer à l'Accord-cadre, elle se heurtait à un problème de langue : en effet, il fallait, selon la Constitution française, qu'un exemplaire certifié authentique soit disponible en langue française. Un comité interne établi pour discuter de cette question avait confirmé que l'adhésion à l'Accord-cadre, dans sa version anglaise, serait problématique. Les discussions se poursuivraient avec le secrétariat afin de trouver une solution.

13. L'Inde a fait savoir qu'elle avait bien progressé dans la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et le système de guichet unique. À propos de l'Accord-cadre, le Ministère du commerce et de l'industrie avait procédé à des consultations avec les ministères d'exécution. Elle était entièrement acquise au commerce sans papier et considérait que cet Accord était positif du point de vue de la poursuite de sa politique de facilitation du commerce au-delà de ses engagements vis-à-vis de l'OMC.

14. L'Indonésie a informé la réunion qu'elle était en train de faire traduire l'Accord-cadre dans sa langue nationale et de mener des consultations interinstitutions en coordination avec le Ministère du commerce. Elle devrait procéder à une analyse coûts-avantages et priait le secrétariat de lui apporter son soutien en ce qui concernait les meilleures pratiques pour mener à bien le processus national d'adhésion.

15. La République islamique d'Iran a informé la réunion qu'elle avait signé l'Accord-cadre en 2017 et qu'une proposition de ratification avait ensuite été examinée par le Gouvernement et soumise au Parlement pour approbation.

16. Le Kirghizistan a informé la réunion qu'il faisait traduire l'Accord-cadre dans sa langue nationale et qu'il procédait à des consultations interinstitutions, lesquelles étaient actuellement en suspens en attendant une évaluation approfondie quant à l'impact de l'adhésion.

17. La République démocratique populaire lao a informé la réunion qu'elle était en consultation avec divers départements à propos de l'adhésion à l'Accord-cadre afin d'évaluer son état de préparation et de fixer le moment propice à cette démarche. Elle a prié le secrétariat de lui communiquer les cas de meilleures pratiques d'utilisation du système de guichet unique dans les pays sans littoral.

18. La Malaisie a informé la réunion qu'elle comprenait l'importance de l'adhésion à l'Accord-cadre et procédait à des consultations avec les ministères d'exécution et les douanes en coordination avec le Ministère du commerce international et de l'industrie. Elle avait l'intention d'adhérer à cet Accord en 2018 ou en 2019, une fois résolus tous les problèmes.

19. Les Maldives ont informé la réunion qu'étant donné la nature de l'Accord-cadre, le Bureau du Procureur général avait décidé que l'adhésion ne

nécessiterait pas l'approbation du Parlement et que celle du Gouvernement suffirait. Un document officiel sur l'adhésion à l'Accord-cadre était en préparation et serait soumis au deuxième trimestre de 2018 pour approbation éventuelle au début de 2019, en attendant les élections nationales de 2018.

20. La Mongolie a informé la réunion qu'elle avait organisé une consultation nationale des parties prenantes en 2017 avec le soutien du secrétariat et qu'elle était en train de faire certifier la version de l'Accord-cadre en langue nationale avant de la présenter au Gouvernement pour examen.

21. Le Myanmar a informé la réunion qu'il organisait une consultation des parties prenantes avec les ministères d'exécution et les douanes et a demandé au secrétariat une assistance technique pour mener à bien cette consultation et mettre en place un système de guichet unique, ainsi qu'une plateforme de commerce électronique, assortie de lois et réglementations en matière de commerce électronique.

22. Le Népal a informé la réunion qu'il était en train d'organiser une consultation des parties prenantes et de procéder à un examen des questions juridiques relatives à l'adhésion à l'Accord-cadre.

23. Les Pays-Bas ont informé la réunion qu'ils n'avaient aucune information à communiquer au sujet de l'adhésion à l'Accord-cadre puisque aucune mesure n'avait été prise à ce titre. Ils ont présenté à la réunion une vue d'ensemble des activités menées dans le domaine de la facilitation du commerce et du commerce sans papier.

24. Le Pakistan a informé la réunion qu'il en était à sa deuxième série de consultations avec les parties prenantes, le Gouvernement ayant demandé au Ministère du commerce de procéder à une autre brève consultation d'ici à la fin mai 2018, après avoir examiné les résultats de la première consultation sur l'adhésion à l'Accord-cadre. Il s'est également déclaré confiant quant à l'achèvement du processus national dans les prochains mois. Il a également fourni des informations sur ses récentes initiatives ayant trait au commerce sans papier.

25. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait savoir qu'elle n'avait pas été en mesure de signer l'Accord-cadre en 2017, du fait de l'organisation du scrutin pour l'élection du nouveau gouvernement en 2017 et ce, malgré l'appui apporté par le secrétariat en faveur de l'organisation d'une consultation entre les parties prenantes. Le pays procédait à une analyse coûts-avantages, comme l'exigeait désormais le nouveau gouvernement préalablement à l'adhésion à tout traité. Le pays a demandé l'appui du secrétariat pour mener à bien cette tâche.

26. Les Philippines ont informé la réunion que le Ministère des affaires étrangères avait tenu des consultations avec les organismes gouvernementaux concernés. Le Ministère des finances en était à l'étape finale de l'examen de l'Accord-cadre afin de déterminer si l'adhésion à cet instrument nécessiterait que soit amendée la législation nationale ou que les réglementations et politiques budgétaires nationales soient modifiées, auquel cas l'approbation du Sénat serait requise.

27. La République de Corée était en train de mener des consultations interinstitutions.

28. La Fédération de Russie a informé la réunion qu'elle procédait à des consultations interinstitutions. Elle était optimiste quant à la valeur des travaux en cours liés à l'Accord-cadre et à l'avenir de cet instrument.

29. Le Samoa a informé la réunion qu'il n'avait pas encore engagé de consultations interinstitutions officielles sur l'adhésion à l'Accord-cadre et a demandé au secrétariat de lui accorder un soutien à cette fin. Il a en outre donné son avis sur l'utilité de l'Accord-cadre pour compléter la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

30. Sri Lanka a informé la réunion qu'avec l'appui du secrétariat, une consultation entre parties prenantes avait été organisée en septembre 2017 à laquelle avaient participé les membres du Comité national de facilitation du commerce. Le pays avait décidé d'examiner les dispositions de l'Accord-cadre sous les auspices du Comité national de facilitation du commerce. Il était prévu de mettre au point, d'ici au 30 juin 2018, un modèle de système de guichet unique.

31. La Thaïlande a informé la réunion qu'elle procédait à des consultations interinstitutions. Consciente de l'importance de l'Accord-cadre, elle était résolue à y adhérer après avoir mené à bien toutes les démarches nécessaires.

32. L'Ouzbékistan a informé la réunion qu'il procédait à une évaluation de l'état de préparation du pays et à une analyse des risques éventuels liés à l'adhésion à l'Accord-cadre. Il soumettrait une proposition au Conseil des ministres pour examen une fois que les ministères et les autorités compétentes seraient parvenus à un consensus.

33. Le Viet Nam a informé la réunion qu'il était en train de faire traduire l'Accord-cadre en vietnamien. Il prévoyait d'organiser un atelier à l'intention des parties prenantes au troisième trimestre de 2018 et allait procéder à un examen de la législation nationale avant la fin de 2018.

34. Plusieurs États membres en développement ont fait savoir qu'ils souhaiteraient bénéficier d'une assistance technique du secrétariat pour mener à bien les procédures nationales nécessaires pour devenir parties à l'Accord-cadre, y compris aux fins de l'organisation de consultations entre parties prenantes.

35. Le secrétariat a informé la réunion qu'il pourrait fournir une assistance technique pour faciliter des consultations entre parties prenantes dès qu'il aurait reçu une demande officielle à cette fin, la priorité étant accordée aux pays ayant des besoins particuliers, en fonction du temps et des ressources disponibles.

B. Rapport sur les progrès accomplis par les groupes de travail juridique et technique concernant l'élaboration d'un projet de feuille de route pour l'application des dispositions de fond de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique
(Point 3 de l'ordre du jour)

36. La réunion était saisie des documents intitulés « Rapport sur les progrès accomplis par les groupes de travail juridique et technique dans les tâches qui leur ont été assignées » (ESCAP/PTA/IISG/2018/2) et « Draft road map for the implementation of the substantive provisions in the Framework Agreement on Facilitation of Cross-border Paperless Trade in Asia and the Pacific » (ESCAP/PTA/IISG/2018/CRP.1). Le Chef de la Section des politiques commerciales et de la facilitation du commerce a présenté les documents.

37. Le Président du groupe de travail juridique a fait état des progrès accomplis lors de la cinquième réunion des groupes de travail juridique et

technique, tenue les 20 et 21 mars 2018. Les groupes de travail avaient examiné le projet de feuille de route et les documents d'appui, en particulier les projets de listes récapitulatives des insuffisances techniques et juridiques. Ils avaient décidé de poursuivre leurs activités, sous réserve de la décision du Groupe directeur à la présente réunion.

38. La réunion a pris note des progrès accomplis par les groupes de travail juridique et technique dans les tâches qui leur avaient été assignées.

C. Débat sur le fonctionnement futur du Groupe directeur

(Point 4 de l'ordre du jour)

39. Le secrétariat a proposé que le Groupe directeur et ses groupes de travail poursuivent leurs travaux jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre. La cinquième réunion du Groupe directeur se tiendrait en principe en mars ou en avril 2019. Des consultations seraient également organisées avec les partenaires de développement et les acteurs du secteur privé qui contribuaient à l'élaboration de solutions en matière de commerce transfrontière sans papier, parallèlement à la réunion du Groupe directeur.

40. Le Groupe directeur a accepté cette proposition et a décidé de poursuivre ses travaux, avec le soutien des groupes de travail juridique et technique, jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre, en s'attachant à améliorer le projet de feuille de route et ses documents d'appui.

D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

41. Les participants n'avaient aucune autre question à examiner au titre de ce point de l'ordre du jour.

E. Adoption du rapport de la réunion

(Point 6 de l'ordre du jour)

42. La réunion a adopté le présent rapport le 23 mars 2018.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la réunion

43. La quatrième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier s'est tenue à Bangkok les 22 et 23 mars 2018.

44. Le Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a prononcé l'allocution d'ouverture.

B. Participation

45. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont participé à la réunion : Arménie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; France ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Kirghizistan ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Népal ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Pays-Bas ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Samoa ; Sri Lanka ; Thaïlande ; et Viet Nam.

46. Un représentant de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international a participé à la réunion.

47. Un observateur et neuf experts ont également participé à la réunion.

C. Élection du Bureau

48. Le Bureau suivant a été élu à la réunion :

Président : M. Yusuf Riza (Maldives)
Vice-Présidents : M^{me} Rama Dewan (Bangladesh)
M. Muwasiq Noor (Indonésie)

D. Ordre du jour

49. L'ordre du jour suivant a été adopté à la réunion :

1. Ouverture de la réunion :
 - a) Allocution d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.
3. Rapport sur les progrès accomplis par les groupes de travail juridique et technique concernant l'élaboration d'un projet de feuille de route pour l'application des dispositions de fond de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.
4. Débat sur le fonctionnement futur du Groupe directeur.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport de la réunion.

Annexe

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/PTA/IISG/2018/1	Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique	2
ESCAP/PTA/IISG/2018/2	Rapport sur les progrès accomplis par les groupes de travail juridique et technique dans les tâches qui leur ont été assignées	3
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/PTA/IISG/2018/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1
ESCAP/PTA/IISG/2018/L.2	Projet de rapport	6
<i>Document de séance (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/PTA/IISG/2018/CRP.1	Draft road map for the implementation of the substantive provisions in the Framework Agreement on Facilitation of Cross-border Paperless Trade in Asia and the Pacific	3